

# SAINT SAUVEUR

Bulletin municipal d'informations

[www.saint-sauveur-medoc.com](http://www.saint-sauveur-medoc.com)

Janvier 2013 . Numéro 5



## Le mot du maire

*Efficace, esthétique, confortable, économique, pratique, règlementaire, écologique, accessible, subventionnable* sont autant de qualificatifs qu'il aura fallu conjuguer pour l'aménagement de la traversée du centre bourg : c'est parce que vos élus ont toujours emprunté la route de la raison que cette réalisation a pu voir le jour dans un cadre budgétaire contraint.

**C'est** dans le même esprit que nous abordons le déplacement du salon de coiffure d'abord, et du bar ensuite à côté du Vival, la construction du restaurant scolaire, ou encore l'aménagement de l'espace socio culturel dans l'ancienne salle des fêtes : je souhaite ardemment que le cœur de notre village batte encore un peu plus fort en vous y croisant toujours plus nombreux.

**2013** verra aussi la réalisation de la 6ème tranche de notre assainissement collectif dont les travaux ont débuté sur le secteur de Labrousse. Malgré des aides de plus en plus réduites nous souhaitons faire avancer au plus vite notre réseau vers les hameaux.

**Mais** c'est bien tous ensemble, au sein de nos associations, autour d'évènements festifs ou sportifs que nous pouvons apprécier une certaine qualité de vie dans notre village. Je félicite et assure de mon entier soutien tous ceux qui donnent de leur temps pour le bien être des autres.

**Après** le noir du bitume de 2012 imaginons pour 2013 notre village parsemé de barriques colorées, empilées, sculptées qui jalonnent nos rues et places le temps de notre fête communale. 2013 pourrait être alors l'année de notre première « barrico' parade ». Je suis persuadé que la créativité et l'enthousiasme de nos assos et de quelques uns d'entre vous contribueront à la réussite de cet évènement artistique inédit.

**Chers** amis, vous assurant de mon engagement à vous servir, je vous adresse tous mes vœux de bonne santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Votre dévoué  
Dominique FOUIN

## Sommaire

Finances	2 - 4
Vie Communale	4 - 7
Vie Scolaire	8
Vie Associative	9 - 10
Manifestations – Etat Civil	11
Informations pratiques	12



*Bonne Année*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Dans sa séance du 2 avril 2012, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté le compte administratif 2011.

Les recettes et les dépenses par section se répartissent de la façon suivante :

### FONCTIONNEMENT

#### Recettes

- Recettes fiscales.....	275 987,00 €
(impôts locaux)	
- Autres recettes fiscales .....	64 541,55 €
(taxe sur pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur les droits de mutations,...)	
- Produits des services .....	37 590,30 €
(restauration scolaire, portage des repas,...)	
- Dotations de l'Etat.....	257 893,66 €
- Revenus des locations (salle polyvalente, logements) ...	17 949,64 €
- Aide de l'Etat sur les emplois aidés (CAE).....	40 279,86 €
- Produits exceptionnels (remboursement sinistres).....	9 501,92 €
- Excédent reporté de l'exercice 2010 .....	224 015,52 €

**TOTAL :** 927 759,45 €

#### Dépenses

- Frais de personnel .....	219 405,77 €
- Dépenses de gestion courante.....	146 385,85 €
(Electricité, eau, carburant, fournitures d'entretien, prime assurance, affranchissement, télécommunication, cérémonies ...)	
- Entretien des bâtiments.....	6 983,36 €
- Fournitures et sorties scolaires.....	7 066,29 €
- Subventions communales versées aux associations .....	8 804,00 €
- Participation aux Syndicats Intercommunaux .....	13 674,02 €
(Synd. ramassage scolaire du secondaire, du Collège de Pauillac, des Bassins Versants)	
- Cotisation service incendie.....	20 131,34 €
- Intérêts emprunts.....	3 018,08 €
- Remb. Emprunt Assainissement .....	33 883,47 €
- Indemnités des élus .....	49 390,63 €

**TOTAL :** 508 742,81 €

### INVESTISSEMENT

#### Recettes

- Taxe Locale d'Equipement.....	7 253,00 €
- Subventions (Etat, Région, Département) .....	46 719,01 €
- Excédent de fonctionnement.....	127 641,35 €
- Résultats antérieurs reportés (2010) .....	568 319,51 €

**TOTAL :** 749 932,87 €

#### Dépenses

- Amortissement et remboursement emprunts .....	5 589,48 €
- Travaux bâtiments .....	217 163,81 €
- Travaux de voirie .....	30 990,15 €
- Achat matériel et outillage .....	21 012,44 €

**TOTAL:** 274 755,88 €

*L'essentiel des dépenses d'investissement sont :*

#### Bâtiments

Mairie : Pose de stores, changement de fenêtre .....	2 018,89 €
Ecole : Rép. chaudière et plafond classe maternelle .....	5 151,78 €
Restructuration école : honoraires architecte.....	3 890,73 €
Cimetière : construction columbarium .....	4 401,28 €
Construction d'un abri bus au " Poteau ".....	2 368,08 €
Stade : réparation de menuiseries.....	1 322,54 €
Construction d'un atelier.....	195 389,88 €
Salle Polyvalente : travaux alarme incendie .....	2 620,63 €

#### Voirie

- Aménag. Parking école et allée école/mairie .....	7 969,94 €
- Extension éclairage public.....	11 503,16 €
- Pose de poteaux incendies .....	2 380,00 €
- Aménag. sécuritaires de Bourg : honoraire Maître d'œuvre .....	9 137,05 €

#### Achat de Matériel et Petit Equipement

- Nettoyeur haute-pression.....	2 296,32 €
- Remorque.....	1 349,00 €
- Photocopieur / Ecole .....	1 315,00 €
- Matériel informatique / Ecole.....	2 429,68 €
- 2 Défibrillateurs.....	3 372,72 €
- Matériel salle Polyvalente : Sono, grilles expo, tables...	4 092,99 €
- Aménagement Aire de Jeux .....	6 156,73 €

# PRESENTATION DU BUDGET 2012

En cette période de crise nous devons adresser à nos concitoyens un message de solidarité envers:

- Les ménages en pratiquant une hausse modérée des taux d'imposition et en s'assurant que chaque euro dépensé par la commune est utile et efficace.
- Les habitants par le maintien en quantité et qualité des services rendus.
- Les associations en maintenant au même niveau les aides directes (subventions) et indirectes (mise à disposition des équipements collectifs).
- Les projets d'investissement en direction de l'école (restaurant scolaire et accueil périscolaire), pour la sécurité de nos concitoyens (aménagement de la traversée de bourg, réfection de la route de Glomeau), vie économique par l'installation du salon de coiffure dans de nouveaux locaux, amélioration des conditions de vie par l'assainissement du secteur de Labrousse.

En ces temps difficiles, la gestion communale exigera de nous tous plus d'imagination et plus d'efforts à tous les niveaux.

Ce budget reste à la fois raisonnable et offensif puisque le volume de nos investissements est élevé, nous permettant de conduire tous les chantiers entrepris nécessaires à la modernisation de notre village.

Serge Raynaud  
Maire Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le Budget 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **994 352,62 €** pour la **section de fonctionnement** et à **1 158 076,26 €** pour la **section d'investissement**.

Les dépenses et les recettes par section se répartissent de la façon suivante :

## FONCTIONNEMENT

### Recettes

- Recettes fiscales.....	296 018,00 €
(impôts locaux)	
- Autres recettes fiscales .....	63 497,00 €
(taxe sur pylônes électriques, taxe sur l'électricité, taxe sur les droits de mutations...)	
- Produits des services .....	32 350,00 €
(restauration scolaire, portage des repas, ...)	
- Produits exceptionnels (remboursement sinistres).....	1 000,00 €
- Dotations de l'Etat.....	238 116,00 €
- Aide de l'Etat sur les emplois aidés (CAE) .....	35 000,00 €
- Revenus des immeubles.....	10 000,00 €
- Excédent de l'exercice 2011 .....	318 371,62 €

**TOTAL : 994 352,62 €**

### Dépenses

- Frais de personnel.....	277 733,30 €
- Dépenses de gestion courante .....	317 598,62 €
(Electricité, eau, carburant, fournitures d'entretien, prime assurance, affranchissement, télécommunication, cérémonies ...)	
- Entretien des bâtiments.....	24 420,70 €
- Entretien de la voirie .....	7 000,00 €
- Fournitures, sorties scolaires, classe transplantée.....	8 220,00 €
- Subventions aux associations.....	10 000,00 €
- Participation aux Syndicats Intercommunaux.....	16 900,00 €
(Synd. ramassage scolaire, bassins versants, smicotom)	
- Cotisation service incendie.....	20 600,00 €
- Intérêts emprunts.....	4 780,00 €
- Travaux d'assainissement .....	35 100,00 €
(annuité emprunt des 4 premières tranches)	
- Indemnités des élus.....	52 000,00 €
- Virement à la section d'investissement .....	220 000,00 €

**TOTAL : 994 352,62 €**

## INVESTISSEMENT

### Recettes

- FCTVA (Fond de compensation de la TVA).....	48 327,00 €
- Taxe Locale d'Equipement .....	9 500,00 €
- Subventions (Etat, Région, Département).....	114 492,25 €
- Produits des cessions (échanges SAFER).....	10 035,00 €
- Emprunts.....	179 900,00 €
- Excédent antérieur reporté .....	575 822,01 €
- Autofinancement (virement Sect. Fonctionnement).....	220 000,00 €

**TOTAL : 1 158 076,26 €**

### Dépenses

- Amortissement des emprunts.....	7 350,00 €
- Acquisitions foncières suite à la restructuration foncière ...	19 635,00 €
- Travaux bâtiments	
• Eglise .....	17 630,00 €
(Changement porte d'entrée/réparation de la tribune/travaux maçonnerie au niveau du clocher/réparation des cloches)	
• Local associatif mis à la disposition de l'ACCA .....	24 000,00 €
(Achat d'un hangar et des matériaux pour l'aménager)	
• Atelier Municipal.....	42 206,52 €
(Fin des travaux d'aménagement)	
• Ecole.....	4 140,00 €
(Isolation des classes + changement pompe/chaudière)	
• Provision pour travaux restructuration Ecole .....	445 848,35 €
• Provision pour travaux d'aménag. Salon Coiffure .....	40 000,00 €
- Travaux de voirie	
• Aménag. Sécuritaire Route Départementale 104 E... 305 054,11 €	
• Enfouissement des réseaux (rue du centre) .....	100 000,00 €
• Réfection de la voie communale de Glomeau.....	100 000,00 €
- Achat matériel et outillage .....	4 500,00 €
(Cuve pour carburant des tracteurs, débroussailleuse, tronçonneuse)	
- Achat d'un tracteur.....	33 500,00 €
- Achat matériel de bureau et informatique .....	11 500,00 €
- Achat électroménager.....	2 712,28 €
(Réfrigérateur, lave linge, micro-onde)	

**TOTAL : 1 158 076,26 €**

## TAUX D'IMPOSITION 2012

Les impôts locaux sont la première source de financement de la commune et reposent sur les 3 taxes suivantes :

- la taxe d'habitation : elle est payée par tout locataire ou propriétaire demeurant au 1er janvier de l'année dans un local d'habitation.
- la taxe foncière sur le bâti : elle est payée par les propriétaires de bâtiments (maisons, appartements, commerces ...)
- la taxe foncière sur le non bâti : elle est payée par les propriétaires de terrains qui ne comportent pas de construction.

Devant l'augmentation des charges qui pèsent lourd sur les finances communales et le désengagement de l'état par la diminution des dotations et des subventions, le Conseil Municipal a dû se résoudre, après 7 années consécutives de non augmentation, à majorer de 3.49 % les taux d'imposition pour 2012. Il a choisi d'accroître cette pression fiscale de façon modérée afin de ne pas pénaliser les foyers.

	<u>Nouveaux taux</u>	<u>Anciens taux</u>
- Taxe d'Habitation	12,17 %	11,76 %
- Taxe Foncier Bâti	16.15 %	15, 60 %
- Taxe Foncier Non-Bâti	34,98 %	33, 80 %

## SUBVENTIONS ANNEE 2012

### Associations Communales

ACCA.....	500 €
3ème Age.....	500 €
APE.....	500 €
Football Club.....	1 400 €
Syndicat d'Initiative.....	3 000 €
Escrime.....	230 €

TOTAL : 6 130 €

### Associations Hors Commune

Amicale Pompiers de St-Laurent.....	150 €
Batterie Pauillaise.....	230 €
Donneurs de sang Pauillac.....	70 €
IME St-Laurent.....	60 €
Secours Populaire Pauillac.....	80 €
SPA Pauillac.....	150 €
SACP Athlétisme.....	200 €
Ass. Jeunes Pompiers.....	250 €

TOTAL : 1 190 €

## Vie Communale

### EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

#### 5 janvier 2012

- Validation du Programme « Aménagements sécuritaires de voirie sur RD 104 » pour un montant de 245 565,90 € HT.
- Validation du Programme « Enfouissement des réseaux électriques, Eclairage Public, Téléphone » rue du centre (en partie) pour un montant estimé à 100 000 € HT.
- Signature de la convention de service relative à l'assainissement non collectif avec la Lyonnaise des Eaux.
- Communauté de Communes Centre Médoc - Création d'une commission intercommunale des impôts directs, et désignation des délégués pour la commune :
- Membres titulaires :  
Serge RAYNAUD et Jean-Pierre DUCOS
- Membres suppléants :  
Dominique FOUIN et Jean-Luc LATASTE
- Signature d'une motion pour la prise en charge par le SDIS de la destruction des nids de frelons.
- Approbation de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire.

#### 2 avril 2012

- Approbation du Compte Administratif 2011.
- Vote des trois taxes locales directes pour 2012 :
- Vote du Budget Primitif 2012.
- Validation du programme de travaux pour le déplacement « Salon de Coiffure » à proximité du Vival.
- Une étude de faisabilité pour réaliser un forage au Stade est commandée au cabinet EURL MARSAC-BERNEDE de Ste Foy la Grande. (coût de 840 € HT).

#### 26 juin 2012

- Fonds D'Aide à l'Équipement des Communes 2012 (FDAEC) : Par l'octroi de cette subvention de 15 732,09 € attribuée par le Conseil Général, engagement des travaux de reprofilage de la Route de Glomeau. (coût 72 000 € HT)
- Pour financer les travaux sécuritaires de voirie de la Route Départementale N° 104, deux emprunts sur 15 ans sont contractés :
  - 70 000 € au Crédit Mutuel Sud-Ouest
  - 70 000 € au Crédit Agricole
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :  
« Bar les Terrasses » : A l'unanimité le droit de préemption n'est pas exercé.
- Présentation de l'étude de faisabilité d'un espace socio culturel qui permet de répondre à toutes les solutions techniques lot par lot pour réhabiliter le salon de coiffure et la réserve communale en un espace Socioculturel de 110 m2. L'estimation de ces travaux s'élève à 58 568 € HT, aussi il est décidé d'engager à court terme ce programme d'investissement.
- Afin de régulariser le plan d'alignement de la route de « Glomeau », une convention avec la SAFER est signée pour un coût de 150 € HT/acte soit pour les 61 propriétaires (74 parcelles) 9 150 € HT.
- Assainissement : la 6ème tranche démarrera fin 2012, pour un coût prévisionnel de 303 000 € HT.

### 3 septembre 2012

- Le prix du repas « cantine scolaire » pour l'année 2012/2013 est fixé à 3.26 €.
- Approbation de la procédure Hébergement d'Urgence : dans le cadre du CISPD Centre Médoc.
- Avis favorable pour réaliser un forage jusqu'à la nappe de l'Oligocène (25 mètres).
- La réfection du pont « Chemin de Moula » est engagée pour un coût d'environ 20 000 €.

### 14 novembre 2012

- Vote du Budget Supplémentaire 2012.
- Validation des animations des fêtes de Fin d'Année : Spectacle pour l'école et repas avec animations pour les aînés de plus de 65 ans.
- Signature d'une convention avec la radio locale Aqui FM de ST GERMAIN D'ESTHEUIL avec octroi d'une subvention de 150 €.

- Participation au guide touristique 2013 : avis favorable des élus.  
- Travaux d'aménagement du Salon de Coiffure :  
Validation des entreprises retenues

- Lot 1 : M. GESSEY	pour	9 081,66 € H.T.
- Lot 2 : M. QUILLAUD	"	9 795,00 € H.T.
- Lot 3 : M. BRANAS	"	5 014,98 € H.T.
- Lot 4 : SMES	"	6 953,90 € H.T.
- Lot 5 : M. CHAPELAN	"	1 266,31 € H.T.
- Lot 6 : M. GESSEY	"	2 607,58 € H.T.
- Lot 7 : M. CASSIN	"	1 935,00 € H.T.

36 654,43 € H.T. / 43 838,70 € T.T.C

- Aménagement d'un local commercial : un bail commercial de 9 ans est proposé à M. PASQUET, qui devra déposer un Permis de Construire pour réhabiliter une partie de l'ancien logement de la Poste en « Bar ».
- Restructuration Ecole : Afin d'intégrer les espaces nécessaires et obligatoires pour les accueils périscolaires, un permis modificatif doit être déposé.

### 5 mai 2012 – l'action « Je nettoie mon village » s'est déroulée comme tous les ans avec les bénévoles



#### DECHETS SAUVAGES :

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion.

Pour les déchets sauvages, le Maire agit au titre de son pouvoir propre conformément :

- aux articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précisent que le Maire est chargé de la police municipale et rurale.
- à l'article L 541-3 du code de l'environnement, qui indique que l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets (abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du code de l'environnement) aux frais du responsable.
- aux articles R 610-5 et R 632-1 du code pénal, qui autorisent le maire à dresser une contravention à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur les lieux publics ou privés.

Les pouvoirs du Maire s'appliquent aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées, même si les propriétaires ne sont pas responsables.

Le Maire adresse un courrier à l'auteur du dépôt (et au propriétaire du terrain en sa qualité de détenteur de déchets) qui l'avise des faits qui lui sont reprochés, des sanctions qu'il encourt, de la possibilité de présenter ses observations dans le délai d'un mois, et le met en demeure de faire nettoyer les lieux dans un délai précis et raisonnable.

Le courrier indique aussi qu'à défaut d'exécution volontaire, la commune y procédera d'office et au frais de la personne responsable.

#### NUISANCES DE VOISINAGES :

Il est important de souligner également que les aboiements de chiens sont souvent une gêne et représentent une part importante des plaintes et nuisances entre voisins.

La loi sanctionne les propriétaires d'animaux " qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter ce malaise pour le voisinage ". Cette réglementation s'applique 24h sur 24 (article R 1334-31 et articles R 1337-7 à R 1337-10 du Code de la Santé Publique).

Dans le cas d'un chien qui aboie la nuit, les aboiements sont assimilés à du tapage nocturne (article R 623-2 du Code Pénal).

#### REHABILITATION DE BATIMENTS : Attestation thermique obligatoire

L'obligation d'attester la prise en compte de la réglementation thermique pour les bâtiments existants s'impose à toutes les autorisations de construire (déclaration préalable et permis de construire) déposées à compter du 1er janvier 2013.

Les maîtres d'ouvrage réalisant des travaux de réhabilitation soumis à autorisation de construire sont tenus de fournir à l'autorité compétente, à l'achèvement des travaux, un document attestant du respect de la réglementation thermique en vigueur.

## Les aménagements du bourg :



Entrée Nord – Route de Cissac  
Aménagement d'une écluse et d'une zone 30 km/h afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le bourg.



Rue du Centre – suite à la démolition de la Maison, aménagement d'un espace vert et de trottoirs pour la continuité du cheminement piéton.



Route du Pin Franc et de la Lesque :  
Aménagement du carrefour.



Carrefour de Glomeau : Aménagement d'une zone à 30 km/h avec pose de coussins berlinois et matérialisation de l'entrée du village par une haie végétale.



Proximité commerces  
coussins berlinois et zone à 30 km/h.



Les trottoirs du centre bourg ont été réalisés par les employés communaux.

**Enfouissements des réseaux :** Des travaux d'enfouissements des réseaux (EDF, téléphone, éclairage public) ont été réalisés. Les lampadaires ont été choisis dans un style moderne avec un éclairage économique à Leds. Coût de l'opération 88 000.00 €, subventionné à hauteur de 60%.

**La route de Glomeau :** Suite au passage de l'assainissement collectif cette route était en très mauvais état. Sa réfection a été réalisée pour un montant total de 86 000 €.

## D'autres aménagements :



LE RELAIS est installé derrière la Mairie pour faciliter vos dons.



Travaux de l'Eglise : Réfection du plafond de l'entrée, du plancher de la tribune et de la porte d'entrée.



## Le 19 mars – Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie



**Le 8 mai** - La Seconde Guerre mondiale se termine officiellement en Europe le 8 mai 1945, à 23h01, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, signée le 7 mai à Reims.



**Le 11 novembre** – Le 28 février 2012, le Parlement a fait du 11 novembre une journée d'hommage à tous les Morts pour la France (loi n° 2012-273). Sans abandonner l'héritage historique de la Première Guerre mondiale et les autres journées nationales commémoratives, cette loi confère à cette célébration du 11 novembre une solennité encore plus grande.



## Projets 2013 :

### Assainissement collectif : 6ème tranche

Cette tranche permettra le raccordement de 47 abonnés dans les secteurs de Labrousse et du Chemin de Moula où nous en profiterons pour refaire le pont sur le Battan. Les travaux ont commencé début janvier pour s'achever en principe fin mars 2013. C'est le cabinet d'étude PRIMA qui assure la maîtrise d'œuvre et les entreprises Chantier d'Aquitaine et GTM qui assureront les travaux. Cette tranche d'environ 900 mètres a un coût global est de 302 000 €. Elle est financée pour 45 300 € par le Conseil Général, autant par l'agence de l'eau, par un emprunt du SIAEP supporté par la commune et le solde par auto-financement.

A cette occasion la canalisation d'eau potable sera changée sur 310 mètres.

### Aménagement du nouveau salon de coiffure

Devant la nécessité de procéder à d'importants travaux, la municipalité avait décidé en accord avec Corine Arbez de déplacer le salon de coiffure à côté du Vival. Les travaux d'aménagement ont débuté. Ils seront effectués par les entreprises Gessey pour le gros œuvre et le carrelage, SMES pour l'électricité, Chapelan pour la plomberie, Quillaud pour la menuiserie, Branas pour la plâtrerie, Cassin pour la peinture. Mr Leal, architecte, supervisera les travaux. Moyennant un loyer de 350 €/mois, Corine Arbez devrait pouvoir disposer d'un salon plus confortable et accueillant à compter du printemps 2013.

### Aménagement du Bar

Ce projet concerne la réhabilitation de l'ancien atelier en restaurant scolaire, la construction de locaux techniques, d'une cuisine et la réalisation d'une salle d'accueil périscolaire de 80 m<sup>2</sup>.

A cette occasion, le cour et le préau seront refaits. Le permis de construire a été déposé en Décembre. L'instruction qui devrait prendre 6 mois et sauf contretemps les travaux à la charge de Mr Pasquet pourraient débuter en juin.

### Aménagement de l'Ecole

Ce projet concerne la réhabilitation de l'ancien atelier en restaurant scolaire, la construction des locaux techniques et de la cuisine associées, la réalisation d'une salle d'accueil périscolaire de 80 m<sup>2</sup> et l'aménagement de la cour et du préau. Le permis de construire accordé en juin dernier doit être modifié suite notamment au changement des normes relatives à l'accueil des 2 ans. Nous espérons et ferons tout pour éviter un délai supplémentaire de 6 mois. La consultation des entreprises va être engagée prochainement par l'architecte Mr Leal et nous espérons un début des travaux pour l'été 2013. Le coût de l'opération est évalué à 500 000 € co-financé par l'état, le Conseil Général, la CAF, la MSA et la commune (partie leg Bunisset + emprunt).

### Arrosage et réfection du stade

Considérant l'expérience de communes voisines et l'étude hydro-géologique rendue par le cabinet Marsac Bernede la municipalité a décidé de procéder à un forage, de réaliser un arrosage intégré et de refaire l'enherbement. La consultation d'entreprise va être engagée dans les prochains jours pour envisager, sauf démarche infructueuse ou trop coûteuse, des travaux d'engazonnement à l'automne 2013.

### Espace socio-culturel

Une fois le salon de coiffure déménagé nous pourrions engager la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en espace socio-culturel (bibliothèque, multimédia, salle de réunion). L'étude de faisabilité a permis d'évaluer le coût des travaux à 50 000 €. Nous sommes en phase de sélection de l'architecte (obligatoire pour ce projet) qui préparera la demande de permis de construire et coordonnera les travaux.

## Le Voyage de fin d'année



**Lundi 18 juin 2012** – Ce jour tant attendu par les CM1 et CM2 est enfin arrivé – Avec Maitresse Claire et 2 accompagnants, c'est le départ en bus jusqu'à Bordeaux Gare St-Jean, direction Paris gare Montparnasse – Une aventure de 4 jours durant lesquels le soleil sera toujours avec nous.

**Arrivée à Paris** et prise en charge par la responsable du centre d'hébergement. Notre petit groupe part à la découverte du métro pour notre première visite "la Tour Eiffel" - Le 1er étage nous offre une vue de l'ensemble de la Capitale. Pique nique au pied de cette grande dame et en route pour le centre d'hébergement pour notre installation et un repos bien mérité.

**- Mardi 19 -**

De bon matin et comme les jours suivants, rien de tel qu'un bon petit déjeuner pour partir d'un pied courageux visiter Paris.



La cité des sciences le matin suivi du pique-nique. Ensuite la descente des Champs Elysées nous amène de l'arc de triomphe avec la tombe du soldat inconnu à la Concorde en passant par les jardins de l'Elysée pour notre goûter.

Quel plaisir de traverser la seine sur ce splendide pont si richement décoré.



**Mercredi 20** – Un petit tour au musée du Louvre et sa pyramide de verre avec le pique-nique dans les jardins des Tuileries. Pour continuer cette journée en route pour Versailles. Rien ne pouvait être plus royal qu'un bon goûter sur les marches du palais de Versailles.



**Jeudi 21** – Déjà le dernier jour, le bateau Mouche nous fait découvrir les principaux monuments et nos yeux ne sont pas assez grands pour tout voir. Après notre repas en plein air sur les bords de Seine, un petit coucou à La cathédrale Notre Dame et déjà il faut songer à rejoindre la gare pour notre retour.



Un grand merci à nos parents, l'APE, la coopérative scolaire et la Municipalité pour nous avoir offert ce séjour inoubliable.



5 juillet – Fin de l'année Scolaire et remise des Dictionnaires au CM2. Offert par la Municipalité.



18 décembre – Organisation par la Mairie de la Fête de Noël des enfants de l'école avec spectacle et remise des cadeaux par le Père Noël et son assistante.





## Les associations communales

dynamisent notre village et vous invitent à les rejoindre pour participer aux activités proposées en prenant contact avec leur responsable :

### FOOTBALL CLUB DE ST-SAUVEUR - FCSS

Mr Benjamin BANEY 06 37 48 06 31

### GYMNASTIQUE DYNAMIQUE

Mme Nadine BODIN 05 56 59 51 59

### LES AMIS DU PATRIMOINE

Françoise CHABOT 05 56 59 56 60  
06 30 28 21 42

E-mail : francoisechabot@orange.fr

### CLUB DU 3ème AGE

Mr Guy MARTIN 05 56 59 56 24

### FOOT LOISIR

Mr Jean-Noël TANNIOU 06 30 29 64 67

### CLUB D'ESCRIME DU MEDOC

Mr Thomas THEUERKAUFF 05 56 59 58 96

### LES VIEUX CRUS / RUGBY

Mr Denis FAURE 06 87 82 25 65

**ACCA SAINT SAUVEUR** Mr Serge RAYNAUD 06 81 94 62 77



### La Maison de la Chasse : un bel exemple de partenariat

Après de longues années de recherche d'un local associatif pour l'ACCA, la commune a pu mettre à disposition une bâtisse située à La Garosse.

Ce bâtiment ouvert à tous vents avait besoin de travaux importants que les chasseurs ont entrepris cet été. Outre le financement de l'achat par la commune, c'est avec l'aide financière de généreux donateurs, le soutien gratuit d'entreprises et le travail des chasseurs de grand gibier que ce local est aujourd'hui opérationnel. Un grand merci à tous ces acteurs bénévoles.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E)** Karin PASQUET 05.56.73.92.29

E-mail : apedesaintsauveur@gmail.com - Lien du site internet : <http://apedesaintsauveur.e-monsite.com>

L'A.P.E. de Saint-Sauveur est l'association de parents d'élèves de notre commune.

Notre ambition se décline en trois points :

- faciliter l'intégration des enfants et de leurs parents en leur proposant notamment des sorties communes (cirque, zoo de la Palmyre...)
- animer notre village en organisant des manifestations (lotos, carnaval, halloween...)
- aider l'équipe enseignante (dons à l'école, participation financière pour la classe transplantée, kermesse) et être force de propositions pour moderniser la vie scolaire en pays salvatorien.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site.

**LES CROQ CHEMINS** Françoise CHABOT 05 56 59 56 60 / 06 30 28 21 42

E-mail : francoisechabot@orange.fr / Lien du club : [www.les-croq-chemins.com](http://www.les-croq-chemins.com)



Les Croq' Chemins de St Sauveur Médoc vont fêter cette année leurs 10 ans de création. Ce club fort de plus de 80 adhérents sous la houlette de sa Présidente depuis le début, Françoise Chabot, assistée de Geneviève Périer et Pascale Irigoyen, ne manque pas d'activités.

Toutes les lundis et vendredis après-midi randos sur les chemins de St Sauveur, ouvert à tous, pour tous, des débutants aux expérimentés, des jeunes même ceux en difficultés, jusqu'aux plus âgés approchant les 80 printemps, plusieurs groupes de niveau où chacun peut trouver ce qu'il recherche.

Une fois par mois une sortie « connaissance de notre Médoc » est proposée, sans aucune difficulté de marche, simplement le plaisir de se retrouver et découvrir modestement des pans historiques de notre presqu'île bien méconnue de beaucoup. Une sortie annuelle au mois de juin, journée de convivialité à la carte, marche, culturel, pique-nique ou resto de quoi maintenir la bonne ambiance du club. C'est aussi un club qui participe à la vie de la commune, actions ponctuelles, bénévolat au reggae Sun ska...

Ses adhérents qui viennent de St Sauveur et des communes environnantes ne ratent jamais une occasion de se retrouver autour d'une galette des rois, d'un repas festif ou autre, les CROQ' CHEMINS, un club qui vit bien.

À suivre sur : [www.les-croq-chemins.com](http://www.les-croq-chemins.com)

# SYNDICAT D'INITIATIVE : SON RÔLE ET SES ACTIONS

Patricia Ostins 05 56 59 57 13

Le Syndicat d'Initiative a été constitué il y a 25 ans afin d'animer le village et coordonner des actions inter-associatives.

A ce jour composé d'un petit noyau de bénévoles, des animations sont proposées pratiquement chaque mois afin d'animer la vie du village. Lotos, soirées dansantes, feu de la St Jean, 2 CV Cross... pour récolter les fonds nécessaires à l'organisation des fêtes traditionnelles du Village qui se déroulent le dernier week-end de juillet.

Nous devons tout au long de l'année œuvrer pour rassembler le budget de la fête qui avoisine les 8 000 €.

Si des Salvatoriens ou des Salvatoriennes sont prêts à donner de leur temps pour épauler les membres du Syndicat d'Initiative, c'est avec grand plaisir qu'ils seront accueillis parmi cette équipe sympathique et dynamique !

En attendant, venez nombreux aux futures soirées proposées :  
- Le 9 mars, 20 H 00 : Soirée Fruit de Mer avec l'orchestre « Michel Castillon ».



## Information CdC Centre Médoc

Réhabilitation du CRAPA de La Garosse à SAINT SAUVEUR

Le CRAPA (Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé) trouve son origine dans l'armée sous le nom de parcours d'entraînement physique ou parcours sportif pour les soldats.

Celui de La Garosse a été installé en 1978 afin d'offrir aux utilisateurs un moyen d'évasion accessible à tous et gratuit ainsi qu'une activité de loisir et ludique pour les familles et, enfin, un parcours sportif tous niveaux.

Puis, au fil de temps, ce parcours s'est dégradé jusqu'à disparaître après la tempête de 1999.

Aujourd'hui, il va revivre une seconde jeunesse sous le nom de parcours santé. Financé par la CdC du Centre Médoc, le nouveau circuit a été imaginé par le coordinateur sportif de la CCCM et installé par la société "Bois DEXTER".

11 ateliers, en pin, sont répartis sur 2 boucles : une de 2,6 kms et une de 1,7kms et sont accessibles à tous les niveaux physiques des utilisateurs.

- 1) Slalom
- 2) Saut de haie
- 3) Pas de géant
- 4) Echelles horizontales
- 5) Hutte à grimper
- 6) Pompes et abdos
- 7) Portique et suspension
- 8) Saute mouton
- 9) Barres fixes
- 10) Espalier
- 11) Barres asymétriques



La Communauté de Communes du Centre Médoc souhaite aux salvatoriennes et salvatoriens une très bonne année 2013

## Manifestations 2013

Dates	Manifestations	Organisateurs
Vendredi 8 Février	APE	Loto
Samedi 2 Mars	Football Club	Loto
Samedi 9 Mars	Syndicat d'Initiative	Soirée Fruits de mer
Samedi 23 Mars	APE	Carnaval St Sauveur
Dimanche 31 Mars	Football Club	Vide Grenier
Vendredi 12 Avril	Syndicat d'Initiative	Loto
Dimanche 14 Avril	3° Age	Banquet
Dimanche 21 Avril	Croq' Chemins	les 10 ans du Club
Dimanche 28 Avril	Syndicat d'Initiative	2 CV Cross
Mercredi 8 Mai	Municipalité	Commémoration
Samedi 18 Mai	Football Loisir	Tournoi
Samedi 25 Mai	Syndicat d'Initiative	Repas Fête des Mères
Vendredi 31 Mai	3° Age	excursion
Dimanche 2 Juin	Croq'Chemins	Marche pour Aquisep
Vendredi 21 Juin	Croq'Chemins	Repas du Club
Dimanche 23 Juin	CMA (Centre Médoc Athlé)	Trail de la Garosse
Lundi 24 Juin	Syndicat d'Initiative	Feu de la St Jean/Sardinade
Samedi 29 Juin	Ecole	Kermesse
Vendredi 26 Juillet	Municipalité	Marché des Producteurs
27/28/29 Juillet	Syndicat d'Initiative	Fête Locale
Vendredi 30 Août	Municipalité	Marché des Producteurs
Vendredi 13 Septembre	Syndicat d'Initiative	Loto
Lundi 11 Novembre	Municipalité	Commémoration
Vendredi 15 Novembre	Croq'Chemins	Repas du Club
Dimanche 24 Novembre	3° Age	Banquet
Vendredi 29 Novembre	Ecole	Loto
Dimanche 15 Décembre	Municipalité	Repas des Aînés
Mardi 17 Décembre	Municipalité	Spectacle Noël Ecole

## Etat civil

Suivant les instructions de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et Libertés), les informations relatives à l'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès) ne peuvent être diffusées dans la presse ou dans tout autre support (exemple Bulletin Municipal) que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

N'ayant pas ces autorisations et afin de respecter la vie privée de chacun, cette diffusion de l'Etat-Civil 2012 ne figurera pas dans le présent bulletin municipal.

### Suppression de l'Autorisation de Sortie du Territoire pour un mineur (AST)

La circulaire N° INTD1237286C du 20 novembre 2012, précise les nouvelles décisions judiciaires d'Interdiction de Sortie du Territoire (IST) et les mesures administrative d'Opposition à la Sortie du Territoire (OST) des mineurs, et indique que les autorisations de sorties de territoire (AST) délivrées par le Maire sont supprimées.

D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans A.S.T mais muni de son seul passeport en cours de validité ou avec sa seule carte d'identité.

De même, les autorisations de sortie du territoire collectives concernant les mineurs français effectuant des voyages scolaires à l'étranger ou faisant partie de colonies de vacances, ne sont plus nécessaires.

## Mairie

1, place du 19 mars 1962  
33250 SAINT-SAUVEUR  
Tél.: 05.56.59.57.13 Fax : 05.56.59.50.61  
Email : saint-sauveur-medoc@wanadoo.fr  
Site : www.saint-sauveur-medoc.com  
Ouverture au public  
- du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30  
et de 16 h 00 à 17 h 30  
- le vendredi : 8 h 30 à 12 h 30  
et de 15 h à 16 h 30

## Point Poste de Saint-sauveur

Magasin VIVAL – 2 place du 19 mars 1962,  
33250 SAINT-SAUVEUR  
Tél : 05.56.41.65.43  
Ouverture :  
- le lundi : de 7 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 00  
à 19 h 30  
- du mardi au vendredi : 7 h 00 à 19 h 30  
- le samedi : de 8 h 00 à 13 h 00 et de 16 h  
00 à 19 h 30  
- le dimanche : de 8 h 00 – 12 h 30

## Enseignement

Ecole publique de St-Sauveur  
Tél. 05.56.59.54.18  
Horaires : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 45 - 16 h 45  
Collège Public Pierre de Belleyme  
Tél. 05.56.73.26.00  
Collège Privé Saint-Jean  
Tél. 05.57.75.20.21  
Lycée Odilon Redon  
Tél. 05.56.59.16.48

## Accueil Periscolaire (AP)

Horaires : 7 h 30 - 8 h 50 et 16 h 45 - 18 h 30  
. Une facturation au mois sera directement  
éditée par la communauté de communes  
du centre médoc et à régler à la trésorerie  
de pauillac. Les tarifs seront établis en  
fonction du quotient familial.  
Les dossiers d'inscription à retirer à la  
mairie ou au bureau des AP du lundi au  
vendredi de 9 h 00 à 18 h 30,  
7 rue lucien teyssier (derrière la mairie)  
33250 Pauillac.  
Tél : 05.56.73.27.49 - fax : 05.56.59.63.41  
Email : info.famille@cccentremedoc.fr

## Cantine Scolaire

Prestataire de service : la ville de Pauillac.  
Chaque rentrée scolaire le prix du repas  
est revalorisé. Il est de 3.26 € en  
2012/2013.  
La facturation est établie au mois et  
réglée au secrétariat de la Mairie de  
Saint- Sauveur.

## Portage de Repas A Domicile

Personnes âgées ou malades  
Le prix du repas est fixé en fonction des  
revenus mensuels (renseignements et  
inscriptions à la Mairie)  
- du minimum vieillesse à 800 : 4.70 €  
- de 800 € à 1.100 € : 6.25 €  
- de 1.100 € à 1.500 € : 6.70 €  
- + 1.500 € : 7.25 €

## Numeros Utiles

GENDARMERIE : Tél 17  
De SAINT LAURENT : 05.57.75.14.90  
De PAUILLAC : 05.57.75.29.30  
SAMU : Tél 15  
**POMPIERS - (SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours)** : Tel. 18  
Caserne de St-LAURENT : 05.56.59.96.87  
Caserne de PAUILLAC : 05.56.73.16.80

## Sous-Prefecture de Lesparre

Tél : 05.56.73.21.70  
2, allée du 8 mai 1945  
33341 LESPARRE MEDOC CEDEX -  
Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 00

## Prefecture de la Gironde

Tél : 05.56.90.60.60  
Esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX-CEDEX

## Centre Anti-Poison

Tél : 05.56.96.40.80

## Clinique Mutualiste de Lesparre

Tél : 05.56.73.10.00

## Association d'Aide aux Personnes Agees du Médoc (A.A.P.A.M)

Tél : 05.56.73.19.50 - 8, rue de Verdun,  
BP 45, 33341 LESPARRE CEDEX  
Responsable de secteur Mme  
Sophie SESCOUS. Dossiers A.P.A., aide-  
ménagère, emplois familiaux, soins à  
domicile, etc.

## Fnath

Fédération Nationale des Accidentés du  
Travail et des Handicapés  
Les permanences ont lieu le 2ème jeudi  
de chaque mois de 11 h 00 à 12 h 00 à  
la salle Paul Defol à Lesparre .  
Renseignements auprès de M. WOLF  
Tél. 05 56 73 08 07 ou de M. TEYSSIER  
Tél. 05 56 59 53 84

## Pôle Emploi

Pôle Emploi de PAUILLAC.  
Tél. : 08 11 55 01 00 - Fax : 05 56 59 62 49  
Rue du Pradina 33250 PAUILLAC  
Horaires du lundi au vendredi : 8 h 30 -  
16 h 15, sauf le mardi : 8 h 30 - 12 h 30.

## Info-droits

La Communauté de Communes du  
Centre Médoc propose chaque Mercredi  
matin, de 10h00 à 12h00 sur l'ensemble  
de son territoire les services gratuits  
d'un juriste.  
Prendre rendez-vous au 05.56.45.25.21

## Mission Locale Du Medoc

Tél. : 05.56.41.06.12 - Fax. 05 56 73 44 54  
34, Cours Jean Jaurès  
33340 LESPARRE MEDOC  
E-mail: mission.locale.medoc@wanadoo.fr  
« Aider les Jeunes de 16 à 25 ans à  
réussir en Médoc » Permanences régulières  
sur tout le territoire médocain

## Sos Emploi Medoc

Tél : 05.56.73.34.40  
7, cours Maréchal Leclerc  
33340 LESPARRE MEDOC ou permanence  
sur Pauillac 3, rue Jules Ferry : 05.56.59.65.14  
Insertion par l'activité économique : aide à  
l'insertion professionnelle et mise à  
disposition de personnel.

## Assistante Sociale

Régime Général : Maison De la  
SoIdarité et Insertion (MDSI) de Pauillac  
Tél : 05.56.73.21.60  
Régime MSA : Tél : 05.57.88.61.23  
Uniquement sur RDV à St-Laurent-  
Médoc le 4ème mardi après-midi

## Le 3977

Le numéro national unique d'appel contre  
la maltraitance des personnes âgées et  
des personnes handicapées. Ouvert du  
lundi au vendredi de 9 h à 19 h

## Ramassage des Déchets Ménagers Smicotom.

Renseignements au : 05.56.73.27.40 ou  
www.smicotom.fr  
Tout venant (bac gris) et bio déchets : le  
lundi, de chaque semaine.  
Emballage papiers/verre (bacs jaune &  
vert) : le jeudi après-midi tous les 15  
jours, semaines impaires.

## Centre D'apport Volontaire de Déchets

DECHETTERIE DE CISSAC : 05 56 73 91 20  
Ouverte du mardi au vendredi : 13 h 30 à  
17 h 20, le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et  
de 13 h 30 à 17 h 20  
Fermée le lundi et le dimanche.  
DECHETTERIE DE SAINT-LAURENT- MEDOC  
Tél. : 05.56.59.91.46  
Ouverture du mardi au samedi :  
8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Fermée le lundi et le dimanche

## Saint - Sauveur

Bulletin Municipal d'Informations  
Janvier 2013  
Directeur de la publication :  
Dominique Fouin  
Mise en pages : Idc  
Imprimerie Idc  
20 Rue Du Maréchal Joffre  
33250 Pauillac  
Tél : 05 56 59 90 02  
Imprimerieidc@orange.fr  
Tirage : 625 Exemplaires